

Conditions et règlements

Leçons en cours collectifs

1. Conditions

Toute personne inscrite à l'école de natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement du club et de la piscine de la Maladaire.

Pensez à vous réinscrire chaque saison ou chaque période, car cela ne se fait pas de manière automatique.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en juin pour la saison suivante. Pour la saison (de septembre à fin juin), ou pour une période, possible seulement pour les mauves, verts, jaunes.

Une carte d'entrée vous sera remise, qui doit obligatoirement être présentée à chaque entrée. En cas de perte veuillez le signaler rapidement à la caisse de la piscine, qui vous en délivrera une nouvelle au prix de CHF.5.-. Si vous ne l'avez pas, vous devrez vous acquitter de l'entrée auprès de la caisse.

Un bonnet de couleur correspondant au niveau vous sera remis le premier jour de cours par le moniteur.

2. Fonctionnement général

Notre école de natation collective fonctionne, en dehors des vacances scolaires et fermetures techniques ou exceptionnelles, de la façon suivante :

- Période n° 1 : période scolaire entre les vacances d'été et les vacances de Noël.
- Période n° 2 : période scolaire entre les vacances de Noël et les vacances de Pâques.
- Période n° 3 : période scolaire entre les vacances de Pâques et les vacances d'été.

Toute inscription vous engage sur la période choisie, et vous sera facturée.

Un report ou remboursement partiel (en fonction du taux de présence) peut être accordé sur présentation d'un certificat médical valide **uniquement**.

Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires, pendant les fermetures techniques ou exceptionnelles et fermetures pour événements organisés dans les locaux de la piscine (selon annonce sur le site internet du club et généralement à la piscine).

Les dates des cours et événements du club sont annoncées sur notre site internet et par affichage à la piscine. Nous vous invitons à visiter régulièrement le site pour toutes informations.

Les leçons manquées ne sont pas remboursées ou remplacées. Le prix est un forfait pour une période définie.

3. Fonctionnement de l'accueil des élèves **NOUVEAU PROTOCOLE DE LA PISCINE SUITE AU COVID POUR L'ACCUEIL ET LES VESTAIRES**

- Un point de rendez-vous est donné pour la prise en charge des enfants, si les accompagnateurs ne s'acquittent pas du droit d'entrée. Il se situe sur le côté du bâtiment au niveau de la flamme Montreux-Natation. Le passage par la caisse ne se fera qu'en cas de retard car la porte sur le côté sera fermée. Il est donc vivement recommandé d'être à l'heure à ce point de rendez-vous et d'avoir sa carte d'entrée. (sinon il faudra vous acquitter du droit d'entrée auprès de la caisse.)
- L'entrée se fera 15 minutes avant le cours. Par exemple il faudra être là à 16h00 pour le cours de 16h15, pour le premier point de rendez-vous, un deuxième point de rendez-vous au bord du bassin près de la flamme à l'heure du cours pour les élèves déjà présents dans l'établissement avec un accompagnateur.

- Un moniteur prendra en charge les enfants et les dirigera au niveau des vestiaires collectifs (séparation garçons et filles) pour qu'ils se préparent. C'est pourquoi les enfants devront être autonomes dans l'habillage et le déshabillage.
- Les parents n'auront plus accès, ni aux vestiaires, ni à la galerie, sans s'être acquittés du droit d'entrée et devront se conformer au règlement de la piscine, c'est-à-dire être en tenue de bain. Attention, il n'y a plus non la possibilité d'attendre les enfants à l'accueil ou à l'étage.
- Après les cours les enfants seront ramenés à l'endroit où ils ont été pris en charge. (sur le côté du bâtiment au niveau de la flamme du Montreux-Natation)
Tous les élèves ramenés au point de rendez vous sont, à partir de là, sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, et le moniteur est dégagé de toute responsabilité. Il est donc demandé aux parents d'être à l'heure pour récupérer leurs enfants afin d'éviter tout problème.

Fonctionnement autour des bassins

3.1. Les élèves

La tenue :

- Le bonnet de couleur est obligatoire, un maillot de bain adéquat (maillot de bain classique ou short de bain à hauteur des cuisses), et des lunettes adaptées à l'enfant s'il le désire.

Les élèves en cours doivent être capables de suivre leurs moniteurs sans les parents, le temps de la séance.

Il est vivement recommandé aux élèves de passer aux toilettes et de ne pas se baigner avant le cours.

3.2. Les accompagnateurs

Sont tenus de s'acquitter de l'entrée de la piscine, et d'être en tenue de bain, et ne doivent pas intervenir au niveau des cours ni gêner le travail des moniteurs.

Tous les élèves ramenés au point de rendez vous sont, à partir de là, sous la responsabilité de leurs parents ou de leurs accompagnateurs, et le moniteur est dégagé de toute responsabilité. Il est donc demandé aux parents d'être à l'heure pour récupérer leurs enfants afin d'éviter tout problème.

4. Horaires des cours

Consulter les tableaux des cours, soit sur le panneau d'affichage à l'entrée de la piscine, soit sur le site internet du club.

Attention nouveau : se rendre 15 minutes avant l'heure du cours au point de rendez-vous.

5. Passage de test

A chaque fin de période, une évaluation est organisée durant les cours, pour faire le point sur les acquis et sur ce que l'élève doit encore travailler pour passer au niveau supérieur.

Une remise de diplôme a lieu à la fin de chaque période si celui-ci est obtenu. Un livret swiss swimming vous sera remis une seule fois, et suivra la progression de l'enfant. **Il faudra le ramener à chaque nouveau début de période.**

Lorsqu'un élève porte un bonnet de couleur cela signifie qu'il est en formation dans cette couleur et qu'il n'a pas encore validé cette couleur.

Exemple : Un débutant est en bonnet mauve, il est en formation dans cette catégorie. Ensuite lorsqu'il obtient son diplôme « Bonnet Mauve », il passe en formation bonnet vert et portera un bonnet vert.